

SELARL JUSTICIACTE
COMMISSAIRES DE JUSTICE

81 rue Sainte
BP 405

13177 MARSEILLE CEDEX 20

☎ : 04 91 33 12 63

✉ : SELARL JUSTICIACTE

Commissaires de justice associés 81
rue Sainte 13007 MARSEILLE.
contact@justiciacte-marseille.com

Banque : BP MED

BIC : CCBPFRPPMAR

IBAN : FR76 1460 7000 2370 2163 3646
503

Membre d'une Association de Gestion Agréée
par l'Administration Fiscale.

Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté

SIRET 94147498300017

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

FR10941474983

JUSTICIACTE MARSEILLE

Références à rappeler :

Dossier : 157418

Service : 4

Responsable : GG

/ 91092-1707

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

EXPEDITION



Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :

Emol. Art R444-3 C Com.221.36

Emolument complémentaire526.05

Transp. Art A.444-489.40

Total H.T.756.81

Total TVA151.36

Total Euros TTC908.17



**PROCES-VERBAL DE
DESCRIPTIF**

SELARL JUSTICIACTE

A.CROSSE & C.ROUSSILLON

Commissaires de Justice Associés

81 rue Sainte

13007 - MARSEILLE

Tel : 04.91.33.12.63

contact@justiciacte-marseille.com

LE DIX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ

Durée de référence : 60 minutes

SELARL JUSTICIACTE Commissaires de justice associés 81 rue Sainte 13007 MARSEILLE.

A la requête de

Syndicat de copropriété 11 BOULEVARD PHILIPPON 13004 MARSEILLE représenté par son syndic en exercice, la SAS C & E IMMOBILIER Agence Immobilière, dont le siège social est Impasse Paradou Mme Christine ESTEBE 13009 MARSEILLE, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 810 330 357, agissant poursuites et diligences de son Président en exercice domicilié audit siège en cette qualité.

Pour qui domicile est élu au Cabinet de Maître Rémi DESBORDES, Avocat au barreau de Marseille, y demeurant 43-45 rue Breteuil 13006- Cabinet EKLAR- qui se constitue sur les présentes poursuites de

saisie immobilière et leurs suites

AGISSANT EN VERTU DE

De l'expédition exécutoire d'un arrêt rendu par défaut par la cour d'appel d'Aix en Provence le 16 mai 2019, préalablement signifié le 31 mai 2019 et revêtu du certificat de non opposition rendu par la cour d'appel d'Aix en Provence le 24 juillet 2019 et du certificat de non pourvoi rendu par la Cour de Cassation le 19 juillet 2019.

D'un commandement de payer aux fins de saisie immobilière signifié en date du 12 juin 2025 et demeuré sans suite,

A L'ENCONTRE DE

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Et ayant reçu mandat de poursuivre la saisie immobilière des droits et biens immobiliers suivants :

Lot numéro trois (3).

Un appartement occupant la totalité du 2^{ème} étage de l'immeuble sur boulevard, une cave située au rez-de-chaussée sous l'escalier menant au premier étage et les 15/1000èmes des parties communes dudit immeuble

Nous, Aurélie CROSSE, Commissaire de Justice, membre de la SELARL JUSTICIACTE, Commissaires de Justice Associés demeurant 81 rue Sainte à Marseille (13), par l'un d'eux soussigné,

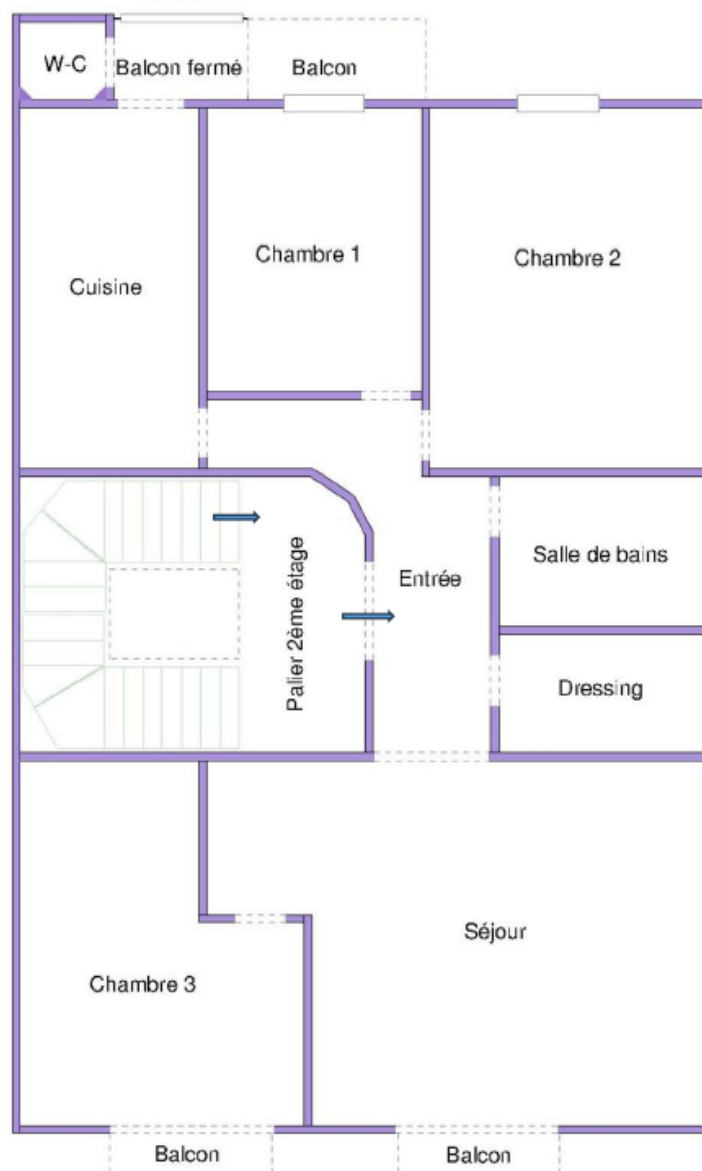
CERTIFIONS NOUS ÊTRE RENDUE CE JOUR à 10 heures 00, 11 boulevard Philippon à 13004 MARSEILLE accompagnée de Monsieur Maxime NASRATY Diagnostiqueur, de Monsieur Stéphane FOURNIER Serrurier et de Mesdames Nathalie BAILLE et Christelle LAMY Officiers de police judiciaire en charge de l'assistance aux Commissaires de Justice, à l'effet de procéder aux opérations de description.

Nous frappons à la porte de l'appartement du 2^{ème} étage. Une personne se présentant comme étant [REDACTED] ouvre la porte. Nous lui déclarons notre identité et l'objet de notre mission. Cette dernière consent alors à nous laisser entrer et procéder à notre accédit.

Il s'agit d'un appartement de type 4 situé au 2^{ème} étage d'un immeuble élevé de trois étages situé au 11 boulevard Philippon à Marseille 13004 et d'une cave inaccessible.



Les pièces sont disposées suivant le schéma établi par Monsieur NASRATY et ci-dessous reproduit :



ENTREE

La porte palière est constituée de deux vantaux dont un fixe. La serrure est simple et se trouve complétée de deux verrous de part et d'autre.



COULOIR

Depuis l'entrée, un couloir conduit sur l'arrière de l'appartement, à la cuisine. Son sol est carrelé, ses murs et son plafond sont peints.



CUISINE

La pièce est éclairée par une porte fenêtre en bois surmonté d'un imposte, ouvrant sur une loggia semi-fermée, en façade arrière de l'immeuble. Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont peints.

Elle est équipée de meubles hauts et bas assortis, d'un évier deux bacs en céramique surmonté d'un robinet mélangeur, d'un plafonnier avec spots orientables.



LOGGIA SEMI-FERMEE

Depuis la cuisine, en façade arrière de l'immeuble, se trouve une loggia fermée par une verrière métallique en simple vitrage, au niveau de la cuisine et ouverte dans sa partie contigüe en enfilade. Elle est recouverte d'une toiture ondulée en matériaux de synthèse translucide.



TOILETTES

Les toilettes sont situées dans la loggia. Leur sol est carrelé, leurs murs sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme, leur plafond est peint. La pièce comprend un W.C avec cuvette et abattant.



CHAMBRE 1

La pièce est éclairée par une fenêtre en PVC à deux battants protégée à l'extérieur par des volets pliants métalliques de type persienne ouvrant sur la loggia ouverte. Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur et d'un plafonnier.



CHAMBRE 2

La pièce est éclairée par une fenêtre en PVC à deux battants protégée à l'extérieur par des volets pliants métalliques de type persienne. Son sol est recouvert de carrelage, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée de deux radiateurs et d'un plafonnier.



SALLE DE BAIN

La pièce est borgne. Son sol et ses murs sont carrelés jusqu'à hauteur d'homme, la partie supérieure des murs est peinte et son plafond également. Elle est équipée d'une baignoire avec un robinet mitigeur, un flexible et une douchette, un lavabo sur pied surmonté d'un robinet mélangeur et d'un miroir mural éclairé par des spots, d'un chauffe-eau électrique de marque EQUATION, d'un radiateur.

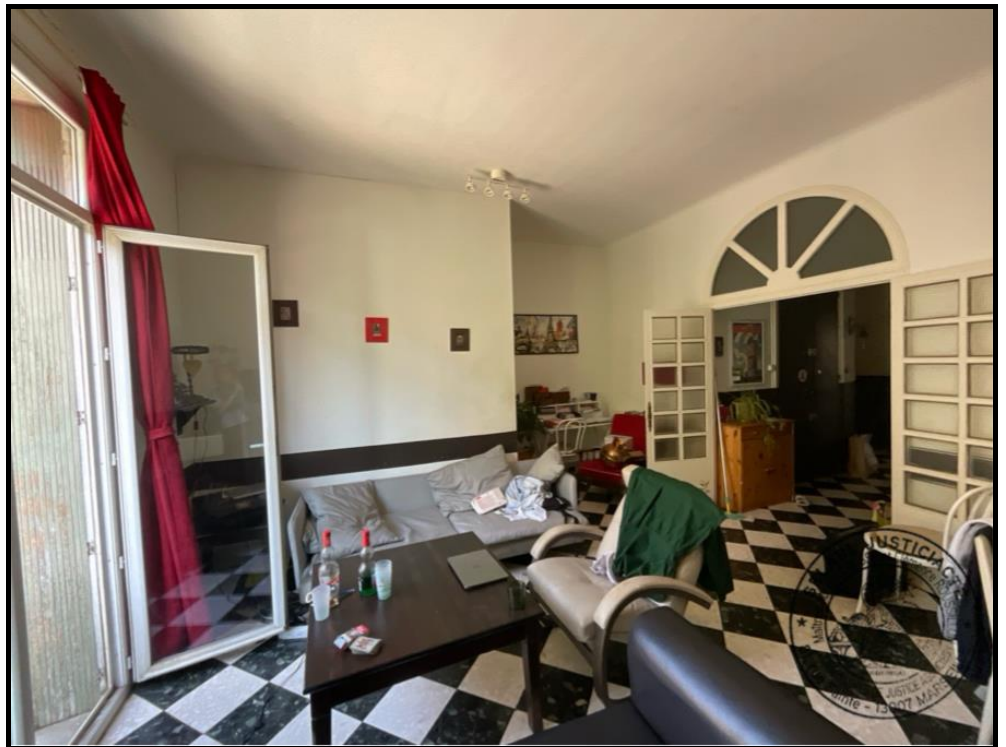


DRESSING

La pièce est borgne. Son sol est recouvert de tommettes, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un placard dont les portes ont été déposées et de nombreuses étagères de rangement.

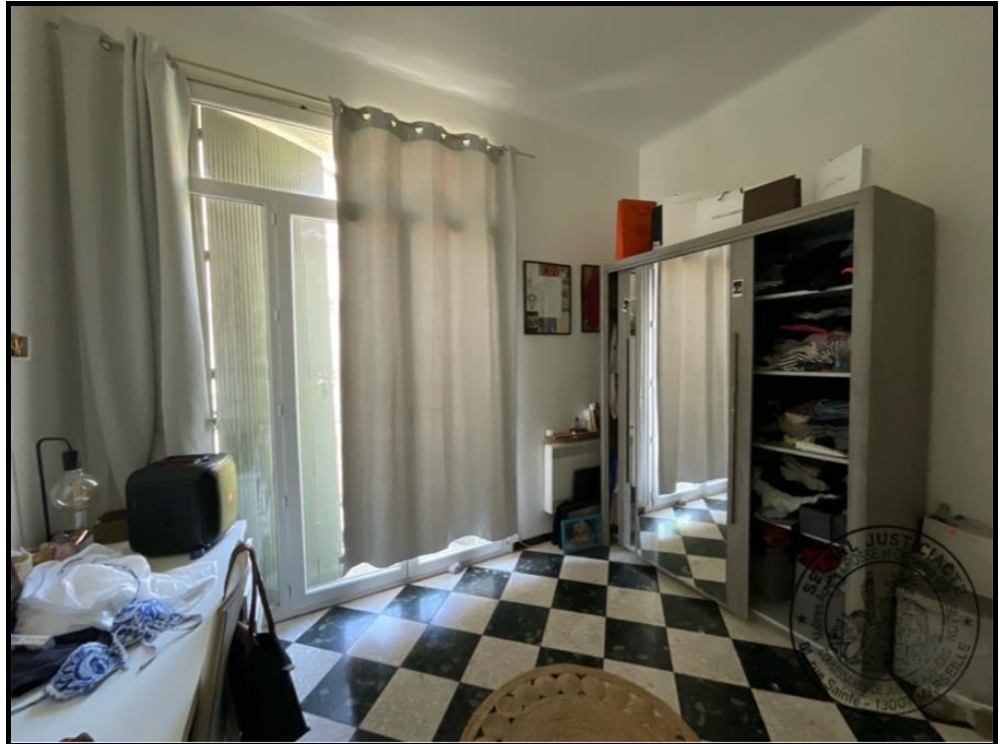
PIECE PRINCIPALE

La pièce est éclairée par une porte fenêtre en PVC à deux vantaux dont un châssis fixe latéral, surmonté d'un imposte, protégée à l'extérieur par des volets métalliques pliants de type persienne et un garde-corps en ferronnerie, ouvrant en façade avant de l'immeuble sur le boulevard Philippon. On y accède depuis l'entrée par une porte-fenêtre en bois à petits carreaux surmontée d'un imposte en demi-cercle. Son sol est recouvert de carrelage effet damier, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur et d'un plafonnier avec spots orientables.



CHAMBRE 3

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre en PVC à deux vantaux outre un châssis fixe latéral, surmonté d'un imposte, protégée à l'extérieur par des volets métalliques pliants de type persienne et un garde-corps en ferronnerie, ouvrant en façade avant de l'immeuble sur le boulevard Philippon. On y accède depuis la pièce principale. Son sol est recouvert de carrelage effet damier, ses murs et son plafond sont peints. Elle est équipée d'un radiateur et d'une applique lumineuse avec spots orientables.



TRES IMPORTANT

Les lieux sont occupés par [REDACTED] et ses deux enfants âgés de 17 et 18 ans.

L'eau-chaude est produite par le chauffe-eau électrique installé dans la salle de bain.

Le chauffage est au gaz.

La taxe foncière serait d'environ 1 200 euros.

Les charges de copropriété sont appelées par semestre et s'élèvent à 830 euros environ pour les charges stricto sensu et à 30 euros pour le fonds de travaux.

Le syndic de copropriété est le Cabinet C & E Immobilier, SAS immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 810 330 357 ayant son siège social situé à Marseille (13009), 3 impasse Paradou, bât. D5 – (Tel. 04.91.59.24.18 – mail : ce-immobilier@orange.fr).

De manière générale, l'appartement est en état d'usage (voir diagnostics de Monsieur NASRATY).

Les diagnostics techniques établis par Monsieur Maxime NASRATY sont annexés au présent. Le certificat de mesurage des lieux stipule une surface Loi Carrez de 88,36 m².

De retour à l'Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations ce jour à 14h30 par la rédaction dudit procès-verbal de descriptif.

De tout ce que dessus, nous avons dressé le présent procès-verbal de description, comprenant quinze clichés photographiques pris au moyen d'un appareil IPAD avec pour seules modifications éventuelles une réduction de format, les proportions étant conservées, pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Aurélie CROSSE.



Sous toutes réserves.